



Fédération
Française
du Sport
Adapté

Cher

COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS DE FOOTBALL À 11

Entrée libre

8-9-10 MAI 2014

STADE BROUHOT VIERZON

CDSA 18 : 06.40.30.64.28



MINISTÈRE DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE ET DE
LA VIE ASSOCIATIVE

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DU SPORT



malakoff médéric



Sommaire

Edito	page 3
Bienvenue à VIERZON	page 4
Présentation du Vierzon Foot 18	page 5
Présentation de l'hébergement	page 5
Accès sur le lieu de la compétition	page 6
Présentation du COL.....	page 7
Programme prévisionnel	page 8
Informations générales	page 9
Précisions techniques	page 10
Modalités d'inscription	page 11
Fiche d'inscription	page 12
Fiche d'engagement de l'équipe	page 13
Fiche d'autorisation	page 14
Fiche récapitulative	pages 15

Edito

Le mot du Président du CDSA et du COL, Mr Stéphane LAVERGNE.

Suite à la réussite du 1^{er} Championnat de France Futsal que nous avons organisé dans les superbes installations du CREPS de la Région Centre en Décembre 2013. La FFSA a confié à notre Comité l'organisation de la Coupe de France des Régions de Football à 11.

Cette compétition se déroulera dans les installations du stade Brouhot à Vierzon où évolue le Vierzon Foot 18 en Division d'Honneur. Vous pourrez profiter de ce cadre, avec le concours des bénévoles qui sont à votre écoute pour vous guider et rendre votre séjour agréable.

L'organisation de cette manifestation sera l'occasion, pour notre Comité, nos différents partenaires et les acteurs locaux de porter au plus haut les valeurs du Sport adapté : respect de l'adversaire et fair-play, dépassement de soi et générosité dans l'effort, fraternité et solidarité.

Le Comité d'Organisation Local (COL) est mobilisé pour la réception et l'accueil des sportifs, accompagnateurs et entraîneurs venant de toutes les régions de FRANCE.

Nous vous invitons à partager tous ces instants de cette formidable aventure humaine pour faire de cette compétition sportive un moment inoubliable pour nos licenciés et une avancée significative dans la reconnaissance du Sport Adapté.

Bienvenue à Vierzon et à chacun son défi.

Stéphane LAVERGNE
Président du CDSA et du COL

Bienvenue à Vierzon...



La ville de Vierzon se situe dans le département du Cher, à seulement 10 km de la limite entre le département du Cher et du Loir-et-Cher. Vierzon est donc située à la frontière entre la Sologne et le Berry. Porte de la Sologne et de la Campagne Berrichonne, Vierzon (30 000 habitants), sous-préfecture du Cher, occupe une position privilégiée en Région Centre.

Facile d'accès, à 1h30 de Paris, Vierzon bénéficie d'un réseau exceptionnel de voies de communications : autoroutes A71, A85 et A20 ainsi que le nœud ferroviaire Paris-Toulouse et Lyon-Nantes. Plus d'une vingtaine de villes sont desservies depuis la gare de Vierzon : Lyon (4h), Orléans (1h), Tours (1h10), Bourges (20 min), Paris (1h30)... Le réseau de transports en commun compte 3 lignes régulières mais aussi un service de transport à la demande et une navette gratuite pour desservir le centre-ville.

Vierzon est une ville d'eau, à la croisée de 5 rivières dont l'Yèvre et le Cher, traversée par le Canal de Berry et ceinturée d'une magnifique forêt domaniale de 7500 hectares (base nautique, golf international 18 trous, nombreux centres équestres, 78 km balisés de chemins de randonnée).



Vierzon est riche d'un patrimoine tant historique et naturel.

La qualité du terroir passe aussi par le plaisir de la table, les produits solognots de la chasse et de la pêche, se mariant aux vins du Pays de Vierzon (Quincy, Reuilly A.O.C.) et aux fromages de chèvres du Berry.



Bien pourvue en équipements sportifs, on y dénombre 10 stades, 5 gymnases, 4 plateaux sportifs, des salles, 3 boulodromes, un terrain de moto-cross, un terrain d'aéromodélisme et 12 terrains de tennis et une piscine municipale composée de deux bassins de toboggans et d'une patageoire.

Vierzon organise régulièrement des grands événements comme le Paris Nice, le France-Irlande junior de rugby l'an passé le triathlon international. Chaque été, Les Estivales du Canal s'installent dans le cadre bucolique du jardin de l'Abbaye pour une vingtaine de spectacles gratuits donnés en plein air.

Plusieurs grands projets sont actuellement en cours comme la construction d'un nouvel auditorium pour le conservatoire de musique ou encore l'implantation d'un bowling sur l'ancien site de la société Française classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.





Vierzon Foot 18 ...

Vierzon Foot 18 est une association de loi 1901, créée en 1991 de la fusion du FC Vierzon et du Stade Vierzon. Le Club compte 381 licenciés pour cette saison dont 112 licenciés correspondant aux catégories U6 à U11. L'équipe première évolue en Division d'Honneur suite à sa relégation en fin de saison 2011-2012. De plus, le club compte depuis cette année une équipe senior féminine évoluant dans le championnat départemental.

Le club dispose d'infrastructures récentes composées de deux terrains synthétiques, un terrain en herbe en réfection, un club house avec des bureaux administratifs.

Le domaine de la Grande Garenne en bref...

Au cœur d'un patrimoine naturel d'exception, ce site unique date du XIX^{ème} siècle, entièrement rénové. Le domaine est situé sur la commune de Neuvy-sur-Barangeon, à 15kms de Vierzon. Cet ancien relais de chasse solognot avec ses 103 hectares de parc forestier, ses quatre étangs, ses divers pavillons et son parc animalier, vous accueille dans la tranquillité et la quiétude.

Ses conditions nouvelles d'hébergement et de restauration sont idéales. Les activités y sont sportives, culturelles, éducatives, civiques et mémorielles.



Le gîte de la Feuillarderie en bref...

Dans le calme, en lisière de la Forêt domaniale de Vouzeron, une ancienne ferme de 18^{ème} siècle vous ouvre ses portes. Situé sur un terrain vaste de 2 ha, agrémenté d'une pièce d'eau, ce site est idéal pour les réunions de famille et les randonnées entre amis, les séminaires ou les classes de découvertes. Ces bâtiments sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.



« Vivez votre séjour en Sologne en toute sérénité »

Accès sur le lieu de la compétition

**Stade Brouhot
Rue Henri Barbusse
18100 Vierzon**



Depuis l'Autoroute (A71) :

- Sortir à la sortie 5 Vierzon Centre, Direction Limoges - Châteauroux
- Après le péage, prendre directement la sortie Vierzon Centre
- Au rond-point, prendre la 1^{ère} sortie direction Vierzon/Tours/Blois - D 2020
- Au rond-point, prendre la 1^{ère} sortie direction Vierzon - Avenue Edouard Vaillant
- Au feu, prendre à gauche, route de Puits Berteau
- Au rond-point, prendre la 1^{ère} sortie rue Henri Barbusse
- Au stop, aller tout droit, le stade est sur votre gauche

Le trajet sera balisé à partir de la sortie d'autoroute par des flèches FFSA (bleues).

Présentation du COL

- Adresse :** C.D.S.A 18
IME de Sologne - site de Nançay
Le vieux Nançay
18330 Nançay
cdsa18@hotmail.fr
- Président :** Stéphane LAVERGNE
Tel : 06.09.44.03.37 – lavergne.st@orange.fr
- Vice-Président :** Jean CHAMBON
Tel : 06.71.61.61.28 - jeanmarie7@wanadoo.fr
- Coordinatrice / Communication :** Céline DONVAL
Tel : 06.40.30.64.28 - animsa18@orange.fr
- Secrétaire :** Gino ZITO
Tel : 06.74.36.65.16
- Trésorier :** Michel DUBOURG
Tel : 06.89.09.83.31
- Trésorière adjointe :** Marie Eve LHERMITTE
Tel : 06.84.53.84.65
- Relations extérieures :** Marcel ARVIS
Tel : 06.08.60.97.05
- Hébergement et restauration :** Charazed RENARD
Tel : 06.14.78.55.99
- Conseiller Technique National :** Hervé DEWAELE
Tél : 06.76.10.02.77 - herve.dewaele@ffsa.asso.fr
- Sélectionneur entraîneur équipe de France FFSA :** Bruno PLUMECOCQ
- Contact :** Céline DONVAL / Stéphane LAVERGNE
Tel : 06.40.30.64.28 - animsa18@orange.fr / 06.09.44.03.37

Programme prévisionnel

Jeudi 8 Mai :

- 15 h - 18 h Accueil des équipes
- 18 h 30 Cérémonie d'ouverture, présentation des équipes,
tirage au sort puis réunion technique.
- 20 h Repas

Vendredi 9 Mai :

- 8 h Ouverture du complexe, échauffement
- 9 h – 12 h Début de la compétition (matchs de poules)
- 12 h à 13h30 Déjeuner
- 14 h 30 – 18 h Suite de la compétition
- 20 h Soirée de Gala

Samedi 10 Mai :

- 8 h Ouverture du complexe, échauffement
- 8 h 30 Matchs de classement
- 10 h Match de classement pour la 3ème et 4ème place.
- 11 h Finale
- 12 h Remises des récompenses

Informations générales

La Coupe de France des Régions de Football à 11, organisée les 8, 9 et 10 Mai 2014 s'adresse aux délégations régionales Sport Adapté. Les sportifs doivent être titulaires d'une licence compétitive FFSA pour la saison 2013/2014.

Déroulement général de la manifestation :

L'accueil, la compétition ainsi que la remise des récompenses se dérouleront au **stade Brouhot à Vierzon**.

L'hébergement se fera au gîte de la Feuillarderie à **Vouzeron** (à 10 kms du stade) ou au domaine de la Grande Garenne à **Neuvy-sur-Barangeon** (à 15 kms du stade).

La restauration aura lieu à l'espace partenaires au stade Robert BARAN à Vierzon (< 1 km du stade Brouhot).

Accueil des délégations :

Le service d'accueil fonctionnera le **Judi 8 Mai 2014 de 15 h à 18 h**.

Toutes les équipes devront se présenter durant cette tranche horaire afin de confirmer leurs inscriptions et recevoir l'ensemble des documents relatifs à la compétition, à la restauration et à l'hébergement.

Il sera effectué une vérification, à partir des listes d'inscription : des engagements pour la compétition, du nombre de repas ainsi que le contrôle des licences et des dossiers médicaux.

Aucun sportif ne sera accepté sans licence compétition de la saison en cours. En cas de notification de la mention "contre-indications médicales" sur la licence le sportif devra présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football en compétition.

Cérémonie d'ouverture et réunion technique le Jeudi 8 Mai à 18h30 :

Nous présenterons les équipes et effectuerons le tirage au sort des poules suivies de la réunion technique.

A la suite de celle-ci, nous clôturerons la cérémonie d'ouverture par un pot de l'amitié.

Échauffement et compétition :

Les matchs débiteront le vendredi à **9h00**, se dérouleront toute la journée ainsi que le samedi matin. L'échauffement se fera sur le lieu de la compétition.

Équipement :

Les matchs se dérouleront sur deux terrains synthétiques.

Il convient de prévoir des chaussures adaptées à la discipline et aux terrains, à savoir : une paire de chaussures moulées et protégée tibias obligatoire.

Précisions techniques

Réglementation :

La réglementation FFSA sera appliquée. Les règlements sont disponibles au siège de la FFSA, 9 rue Jean-Daudin 75015 PARIS, ou sur le site Internet : www.ffsa.asso.fr, rubrique informations sportives.

Surclassement :

Les joueurs de 16 à 20 ans peuvent participer à cette compétition à condition de présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « Médecine du Sport » et portant la mention : « surclassement autorisé en compétition pour la pratique du football ».

Info Surclassement

Il s'agit d'une autorisation spéciale pour qu'un jeune puisse pratiquer la compétition dans une catégorie d'âge supérieure ou avec des adultes. Cela correspond à un règlement et un formulaire spécial propres à chaque fédération.

Il n'y a pas de critères objectifs pour accorder ou refuser un surclassement, la décision étant laissée au libre arbitre du médecin examinateur ou du médecin fédéral.

Inscriptions et engagements :

Il s'agit d'une compétition senior mixte à division unique.

Le responsable de l'équipe doit communiquer sur la fiche d'inscription : le nom, le prénom, la date de naissance et le numéro de licence de chaque participant.

Une équipe doit être composée de 13 joueurs minimum et de 15 joueurs maximum.

Arbitrage :

Les matchs seront arbitrés par des arbitres officiels mis à disposition par le District du Cher de Football.

Modalités d'inscription

La Ligue doit valider la fiche d'inscription par un avis favorable.

Les dossiers sont à adresser à :

Céline DONVAL

☎ : 06 40 30 64 28

A l'adresse suivante :

C.D.S.A 18
IME de Sologne -site de Nançay
Le Vieux Nançay
18 330 Nançay

Date limite d'inscription :

Le vendredi 21 Mars 2014

Les dossiers ne seront pas recevables si :

- Les licences des sportifs ne sont pas valides au moment de l'inscription.
- La fiche d'engagement ne comporte pas l'avis de la Ligue.

Les chèques sont à libeller à l'ordre du : CDSA 18 COL

L'intégralité des frais de participation est à régler à l'inscription.

Le forfait sportif en pension complète est de 125€ : cette somme prend en compte l'inscription, l'hébergement, la restauration (du jeudi soir au samedi midi), la soirée de gala et le label sportif.

Le forfait accompagnateur en pension complète est de 105€ : cette somme prend en compte l'inscription, l'hébergement, la restauration (du jeudi soir au samedi midi) et la soirée de gala.

Si vous ne souhaitez pas la pension complète, vous devez régler le montant de l'inscription de 45€ par sportif et accompagnateur.

En cas de dédit aucune somme ne sera remboursée

Fiche d'inscription

A renvoyer au COL avant le 21 Mars 2014

N° affiliation :	Région :	Nom du responsable sur place : Tel portable :
Tél. : Fax : Mail :	Adresse :	Code Postal :
		Ville :

	Nombre de personnes	Montant par personne	TOTAL
Forfait sportif en pension complète*		125 €	
Forfait accompagnateurs en pension complète*		105 €	
Inscription sportif / accompagnateur**		45€	
COUT TOTAL			

* La pension complète comprend les frais d'inscription, l'hébergement et les repas jusqu'au pique-nique du samedi midi.

** Cette formule ne comprend que l'inscription c'est-à-dire que l'hébergement et la restauration reste à votre charge.

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : euros

N° de chèque : de la banque

Lieu :

Date :

Fiche d'engagement de l'équipe

A renvoyer au COL **avant le 21 Mars 2014**

<i>N° d'affiliation</i>	
<i>Nom de l'association</i>	
<i>Nom, prénom et n° de licence des accompagnateurs + un n° de téléphone portable</i>	

Nom de l'équipe :

Couleur de maillot : **ou**

<i>N° Maillot</i>	<i>N° Licence</i>	<i>Nom - Prénom</i>	<i>Date de Naissance</i>	<i>Sexe</i>

**VISA LIGUE
OBLIGATOIRE**

Nom, fonction, signature

Fiche d'autorisation

A remplir pour chaque sportif

Nom et prénom du participant :

Membre de l'Association (1) :

N° Affiliation :

Je soussigné (Nom, Prénom) :

ou

Parents ou Tuteur Légal : M/Mme :

Autorise M/Melle à participer à toutes les activités sportives
proposées durant cette rencontre.

- Est autorisé** à participer à toutes les activités sportives proposées durant cette rencontre.
- Autorise le responsable du Championnat** à faire donner tous les soins médicaux et chirurgicaux (y compris l'anesthésie générale) qui s'avèreraient nécessaires et à rembourser l'intégralité des frais médicaux consécutifs. Les feuilles de sécurité sociale et ordonnance seront adressées par nos soins aux assurés sociaux.
- Dégage de toute responsabilité** les organisateurs en ce qui concerne l'argent ou objets de valeur (bijoux, transistors, appareils photos ...) que le participant aurait en sa possession pendant la durée de cette rencontre.
- Autorise le Comité d'Organisation** à reproduire photos, films ou interviews du participant, afin de servir la promotion des activités physiques et sportives dans la diffusion éventuelle d'informations sur les Championnats de France.

Date et Signature :

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »

(1) Inscrire le nom de l'Association Sportive

Joindre la photocopie de la carte d'assuré social et de la carte de la mutuelle complémentaire.

Fiche récapitulative pour validation de l'inscription

L'équipe ne sera officiellement inscrite qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier !

Pour le 21/03/2014 :

- La fiche d'inscription
- La participation financière (le règlement complet)
- La fiche d'engagement

Documents en possession du coach pour chaque sportif (sur le site de compétition):

- Fiche d'autorisation
- Certificat médical
- Licence compétitive 2013-2014
- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle
- Se munir de la prescription (éventuelle) du médecin

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

**Partenaires des Championnats de France Sport
Adapté**



Partenaire Institutionnel



Partenaire principal



Partenaire officiel



Fournisseurs officiels



Partenaire média



Partenaires Locaux

